

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 19 juin 2025 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

25/074/VAT

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION ÉCONOMIE
TOURISME EMPLOI COMMERCE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - SERVICE COM-
MERCE ET ARTISANAT - Appel à projets Commerce - Attribution de subventions
pour l'année 2025 - Approbation de conventions**

25-42384-DETECES

VAT

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème}
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Le renforcement de l'animation commerciale, culturelle et sociale de proximité est un objectif majeur de l'action de développement de la Ville. Marseille bénéficie d'un commerce de proximité de qualité, en centre-ville comme dans les noyaux villageois, et souhaite soutenir et accompagner ce tissu commercial dans son adaptation nécessaire pour répondre aux nouvelles attentes de la clientèle et aux modifications de son environnement.

Afin de soutenir et accompagner ses commerçants et ses artisans, la Ville de Marseille souhaite encourager les fédérations et associations de commerçants et d'artisans, ou autre type d'association, à défaut d'association de commerçants, notamment dans les noyaux villageois, à proposer des projets / actions qui concourent à la promotion du commerce, à la redynamisation et/ou à l'attractivité commerciales, et à la création de liens entre les habitants, les visiteurs et commerçants marseillais.

C'est la raison pour laquelle, un appel à projet « Actions 2025 visant à renforcer le dynamisme commercial et l'attractivité du centre-ville et des noyaux villageois de la ville de Marseille » a été lancé.

Après examens des dossiers qui nous sont parvenus, il est proposé d'attribuer des subventions d'un montant total 315 424 Euros (trois cent quinze mille quatre cent vingt-quatre Euros) à 18 structures dont 15 034 Euros (quinze mille trente quatre euros) pour une association de notre secteur :

Association Centre Commercial de Saint-Barnabé Village : « Noël à Saint-Barnabé Village » (Progos n°00016783)

Budget prévisionnel	18 793 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	15 034 Euros

L'association propose une journée d'animations intitulée « Noël enchanté » afin de créer une atmosphère féerique et festive. Les animations prévues sont les suivantes : décorations florales des boutiques et installation de sapins, chorale, photos avec Père Noël, mascottes, stands d'activités pour les enfants, distribution de bonnets et de friandises, stands gourmands.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
VU LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL 23/0567/VAT DU 20 OCTOBRE
2023 APPROUVANT LA FEUILLE DE ROUTE ÉCONOMIQUE 2023 - 2030 DE LA
VILLE DE MARSEILLE
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1

Est approuvé un montant total de subventions de 315 424 Euros (trois cent quinze mille quatre cent vingt-quatre Euros) à 18 structures, dans le cadre de l'appel à projets Commerce, dont 15 034 Euros (quinze mille trente quatre euros) pour une association de notre secteur :

Ligne subvention de fonctionnement : nature : 65748-1 ; fonction : 632; service : 01553						
Tiers	Associations	Adresse	n°Dossier	Montant de la subvention en Euros	Objet de la subvention	Montant de l'acompte versé en 2025 en Euros
43275	Centre Commercial de Saint Barnabé Village	30 rue des Électriciens 13012 Marseille		15 034	Noël à Saint-Barnabé Village	12 027

ARTICLE 2

Est approuvée la convention annexée à la présente délibération, conclue entre la Ville de Marseille et l'association énoncée ci-dessus.

ARTICLE 3

Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer ces conventions et ces avenants ou tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4

Les crédits correspondants au versement des subventions en fonctionnement sont inscrits au budget principal 2025 de la Direction de l'Économie, du Tourisme, de l'Emploi, du Commerce et de l'Enseignement Supérieur - Service Commerce et Artisanat : nature 65748-1 ; fonction 632 ; action 19172664 ; service 01553.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité.**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}.**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**